

mais parce qu'on nous a représenté que la population se trouverait partagée plus justement.

M. DENIS (texte): Monsieur le président, me serait-il permis de poser une question afin de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles le comité refuse d'étendre les limites est de mon comté jusqu'à la rue Papineau, tel qu'entendu à l'assemblée que j'ai mentionnée hier, étant donné que la population de mon comté est moindre que celle des comtés de Saint-Jacques et de Sainte-Marie?

M. MERCIER (Laurier-Outremont) (texte): Je crois que l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis) a raison.

Le très hon. M. BENNETT (traduction): Cela correspond bien aux représentations qu'on a faites, n'est-ce pas? L'amendement que je viens de proposer a été demandé par ceux que les circonscriptions en question concernent.

M. DENIS (texte): Monsieur le président, ce que je veux c'est la mise à exécution de l'accord conclu, par lequel le comté de Saint-Denis devait s'étendre, du côté est, jusqu'à la rue Papineau et à partir du chemin de fer Pacifique-Canadien jusqu'à la rue Bélanger.

M. POULIOT (texte): Je n'ai pas eu d'accord et je suis bien mieux.

M. DENIS (texte): Il me semble, monsieur le président, que ma question mérite une réponse.

M. LAURIN (texte): Monsieur le président, je crois qu'il y a eu entente, au commencement, avec l'honorable député de Saint-Denis et qu'il était parfaitement satisfait des limites de son comté. Dans cet amendement, il n'est nullement question du comté de Saint-Denis.

M. DENIS (texte) Je vous demande pardon, quand il y a eu entente avec l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Laurin), il était compris que le comté de Saint-Denis, dans ses limites est, se rendait jusqu'à la rue Papineau et à partir des voies du C.P.R. jusqu'à la rue Bélanger. Les changements apportés sont satisfaisants pour moi, mais si mon ami de Maisonneuve (M. Jean) a cessé de prononcer son discours, c'est parce qu'une entente avait été conclue en vertu de laquelle mes limites est allaient jusqu'à la rue Papineau. Cela ne veut pas dire que je ne suis pas satisfait des limites que je possède, mais je veux que la parole donnée soit respectée.

(L'amendement est adopté.)

L'hon. M. LAPOINTE (traduction): Sous toute réserve.

(L'annexe Québec est adoptée.)

Sur l'annexe de la Saskatchewan.

M. TURNBULL propose:

De biffer l'annexe de ce bill concernant la Saskatchewan et de le remplacer par l'annexe ci-jointe:

Vient ensuite l'annexe que l'on trouve dans le bill réimprimé, avec une ou deux légères modifications qui n'ajoutent ni ne retranchent quoi que ce soit à l'arrangement établi. La première se trouve au numéro 10, Prince-Albert, ou après le mot "parties", dans la 2e ligne on a ajouté les mots "dans les limites de la province de la Saskatchewan". La 2e, au numéro 15, où l'on a enlevé le mot "à" dans la 11e ligne. Puis, on ajoute les mots: "dans le rang 27 à l'ouest du 2e méridien" dans la 3e ligne du même numéro.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si j'en juge par les observations de l'honorable représentant de Régina (M. Turnbull), les seules modifications faites aux annexes du bill réimprimé sont celles qui ont trait à la circonscription de Prince-Albert...

M. TURNBULL: Elles sont purement topographiques.

Le très hon. MACKENZIE KING: ...et, accidentellement, aux limites des circonscriptions auxquelles elles ont trait. Ainsi donc, tout ce qui a déjà été dit depuis le commencement de ce débat s'appliquerait également ici, à l'exception de ce qui se rapporterait à Prince-Albert. Quant à cette division, j'ai dit au cours de la discussion que je m'en rapportais au Gouvernement et laissais à sa discrétion le soin d'en fixer les limites. Je me suis donc adressé à César et j'ai bien l'intention de m'en tenir à la décision rendue et de ne pas faire d'autres commentaires à ce sujet.

Je voudrais, tout de même, exposer exactement la situation faite à la circonscription de Prince-Albert par suite du remaniement prévu dans le projet révisé. Quand je dis que je ne pousserai pas plus loin la discussion au sujet de Prince-Albert, il est bien entendu que mes paroles ou celles de nos honorables vis-à-vis ne motiveront pas de nouveaux commentaires. Je prierais donc les honorables représentants de la Saskatchewan, qui siègent de ce côté-ci de la Chambre et qui se trouvent ici dans le moment, de bien vouloir, parce que nous désirons tous terminer la session cet après-midi, si possible, faire porter leurs observations...

Le très hon. M. BENNETT: Si mon très honorable ami veut bien me le permettre j'aimerais faire une courte déclaration qui pourra peut-être abrégier la discussion. Pour ce qui est de la circonscription de Prince-Albert, dont a parlé mon très honorable ami, nous avons tâché d'acquiescer le plus tôt possible, tout en tenant compte des nouvelles